REGLEMENT INTERIEUR

Centre d'Animation et de Loisirs de Montmain

Art 1 : **ADMISSION**

Le CALM accueille les enfants de Montmain et des communes avoisinantes **et ceci dès la scolarisation de votre enfant à l'école maternelle ou à partir de ses 3 ans** (sous réserve d'être propre) **et jusqu'à 11 ans**.

Art 2 : **INSCRIPTION**

Le dossier d'inscription est **valable et conserver pendant 5 ans.** Il va permettre de constituer le dossier de votre enfant, pour les activités du CALM. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Dossier Administratif intégralement rempli et signé
- Fiche sanitaire de liaison remplie + Photocopie du carnet de vaccinations
- Attestation de lecture et d'approbation du règlement intérieur du CALM
- Photocopie attestation d'assurance en responsabilité civile *où figure le nom de votre enfant*
- Pour les habitants de Montmain, la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué)

La constitution de ce dossier est **une obligation** vis-à-vis du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. **Tout dossier incomplet nous conduira à refuser votre enfant dans la structure**.

L'accueil de loisirs est **soumis à la règlementation Jeunesse et Sport : un retard d'inscription peut engendrer un défaut d'encadrement et donc une mise en danger de vos enfants. Toute inscription tardive impliquera une prise en charge de vos enfants en fonction des places disponibles.**

- *L'inscription pour la garderie du soir se fait au début de chaque mois correspondant au mois suivant ou avant chaque période de vacances scolaires.*
- *L'inscription se fait à la demi-journée ou à la journée pour les mercredis*
- *L'inscription se fait à la journée pour les petites vacances scolaires*
- *L'inscription pour les grandes vacances scolaires se fait à la semaine (été)*

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Art 3 : **HORAIRES**

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30 à 18h30 (pendant les petites vacances scolaires : hiver, printemps et automne, été (juillet et fin août).

Nous sommes fermés en pendant les vacances de décembre et 3 semaines en août.

La garderie du matin est ouverte de 7h30 à 8h30. La garderie du soir est ouverte de 16h20 à 18h30.

Art 4 : **ACCUEIL**

L'équipe d'animation reçoit vos enfants à la **salle communale Georges Brassens de Montmain**.

Au CALM de Montmain, vous trouverez trois types d'accueils :

- L'accueil garderie du matin et du soir
- l'accueil de loisirs du mercredi ;
- Et l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances scolaires

Le fonctionnement du centre pendant les vacances dépendra des inscriptions définitives établies aux dates prévues. Il pourra donc être partiellement fermé si les effectifs ne sont pas suffisants.

Les inscriptions à la journée comme aux sorties sont limitées.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

L'accueil périscolaire des matins et soirs

Tous les mois ou avant chaque période de vacances scolaires, un planning d'inscription (semaines, mercredis et vacances) vous sera remis et devra être rendu **avant une date limite inscrite sur le formulaire**, qui **doit être respectée** afin de pouvoir prévoir l'équipe d'encadrement règlementaire, le nombre de repas et de goûters auprès de notre prestataire et les activités de la journée.

A votre arrivée vous devrez signer le registre pour signifier que vous êtes bien venu chercher votre enfant et que vous êtes en accord avec l'heure qui a été inscrite.

Suite à l'arrivée des enfants, un goûter est servi puis plusieurs choix d'activités s'offrent à eux :

- Un espace « leçons » : les enfants peuvent faire leurs devoirs s'ils le souhaitent
- Un espace « jeux » avec babyfoot, ping pong ou jeux extérieurs
- Un coin bibliothèque
- Un coin « jeux » pour les plus petits

Toute inscription sera due et sera facturée 3,70 € pour les Manémontais et 4.81 € pour les hors commune SAUF si vous avez prévenus en amont la directrice ou l'équipe d'animation au moins la veille au soir de son absence ou bien sur présentation d'un certificat médical.

Après 18 h 30 une majoration de 6,50 € par ¼ d'heure sera appliquée.

Au-delà de 19 heures, dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du centre, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes.

La Directrice du centre ou l'équipe d'animation doit être prévenue de tout retard.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Le matin :

Ouverture de la garderie de 7h30 à 8h30

Les animateurs accompagneront les enfants soit au départ du car, soit à la grille de l'école de Montmain.

Les animateurs accompagneront les enfants inscrits à l'école maternelle de Mesnil Raoul au car à 8h30 ainsi que ceux inscrits à l'école de Montmain (CP au CE2).

Les enfants (CM1/CM2) inscrits à l'école de Fresne le Plan seront accompagnés au car à 8h00.

Le soir :

Ouverture de la garderie à partir de 16 h 20 jusqu'à 18 h 30.

Les enfants seront pris en charge à la descente du car ou à la sortie de l'école de Montmain.

Les animateurs récupèrent les enfants inscrits à l'école de Montmain à 16h20, à 16h30 au car pour ceux inscrits à Fresne le Plan et à 17h pour les enfants inscrits à l'école maternelle de Mesnil Raoul.

Les animateurs se chargent également d'amener les enfants inscrits au JUDO au gymnase **à 17h30 pour les maternels et à 18h30 pour les primaires.**

Les parents devront nous fournir une autorisation à la rentrée pour qu'on puisse les amener.

Les enfants seront conduits aux activités extra-scolaires mais non récupérés excepté les mercredis.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

L'accueil périscolaire des mercredis

Les inscriptions pour les mercredis se font à la demi-journée (7h30 -13h30) avec repas compris ou à la journée (7h30-18h30) avec repas et goûter compris.

Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h30 pour le début des activités

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire des mercredis, le **paiement devra être fourni en même temps que l'inscription mensuelle**. Vous recevrez une **facture acquittée** tous les mois après chaque paiement. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.

L'inscription comprend obligatoirement le repas, il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement pour les activités.

Les enfants hors SIVOM ne sont pas acceptés.

Une journée type au centre :

7h30 – 9h30 : Ouverture et accueil de enfants, temps libres

10h00-12h00 : activité « dessin » pour les enfants inscrits

10h30-11h30 : activité « gym » pour les enfants inscrits

09h30 – 11h30 : activités encadrées par les animateurs

11h30-12h30 : repas des maternelles

12h30 – 13h30 : repas des primaires

12h30 : arrivée des enfants inscrits l'après-midi à la demi-journée

13h30 : départ des enfants inscrits le matin à la demi – journée

13h30 : temps de relaxation et calme

13h00 – 16h00 : sieste pour les petits et activités libres ou encadrées par les animateurs

16h00 : goûter

16h30 – 18h30 : activités libres et départ des enfants

Les enfants seront conduits aux activités extra-scolaires (dessin et gym) mais non récupérés excepté les mercredis.

Après 13 h 30 pour les enfants à la demi-journée une majoration de 6,50 € par ¼ d'heure sera appliquée.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Après 18 h 30 une majoration de 6,50 € par ¼ d'heure sera appliquée.

Toute inscription sera due que l'enfant soit présent ou non présent sauf sur présentation d'un certificat médical.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

L'accueil de loisirs des vacances scolaires

L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires est ouvert aux vacances d'hiver, printemps, été (juillet) et réouverture fin août, toussaint et fermé en décembre.

Les inscriptions pour les petites vacances se font à la journée complète (7h30-18h30) avec repas et goûter compris, et à la semaine pour les grandes vacances (été).

Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h30 pour le début des activités

Dans le cadre des vacances scolaires, le CALM propose des journées d'activités diverses et variées en adéquation avec le projet éducatif de la structure. Des sorties et des veillées sont également organisées.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs des vacances, le **paiement devra être fourni en même temps que l'inscription des vacances**. Vous recevrez une **facture acquittée** après chaque paiement.

A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.

La journée « type » au centre lors des vacances scolaires est à la même que les mercredis.

Après 18 h 30 une majoration de 6,50 € par ¼ d'heure sera appliquée.

Toute inscription sera due que l'enfant soit présent ou non présent sauf sur présentation d'un certificat médical.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Art 5 : **TARIFS**

- A l'inscription pour les mercredis, petites et grandes vacances scolaires, les parents doivent régler la totalité du paiement

- Les tarifs sont votés par le Conseil municipal et peuvent être modifiables

- Les tarifs de la garderie du matin et du soir sont applicables quelle que soit l'heure d'arrivée le matin ou de départ le soir.

- Pour la garderie du matin et du soir, une facture vous sera fournie tous les mois. Tout paiement est au nom du trésor public. Ce qui signifie qu'au bout d'un certain délai, (1 rappel éventuellement), les factures impayées vont au trésor public.

- Les factures font foi auprès du centre des impôts pour le calcul de votre imposition, il est donc important de la garder.

- Pour le règlement, vous avez possibilité de payer en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor public

-

- **Toute facture non réglée à la date limite indiquée sera pénalisée d'un montant de 10 euros par facture**

- Nous acceptons les chèques cesu, les bons temps loisirs et les chèques vacances.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Tarification

Cette tarification a été mise en vigueur le 1 er novembre 2022

Tarification		Maternelle	Primaires	Spécifiques
Garderie matin				
MONTMAIN		1,63 €	1,63 €	
HORS COMMUNE		2.12 €	2.12 €	
Garderie soir				
MONTMAIN	**1 heure**	2,40 €	2,40 €	
	>1 heure	3,20 €	3,70 €	
	Majoration >18h30	5,00 € (les 15 minutes)		
	Enfant non inscrit majoration	7,00 € /heure		
HORS COMMUNE	**1 heure**	3,12 €	3,12 €	
	>1 heure	4,16 €	4,81 €	
	Majoration >18h30	6,50 € (les 15 minutes)		
	Enfant non inscrit majoration	9,10 € /heure		
Accueil de loisirs du Mercredi (à la journée) 7 h 30 – 18 h 30				
MONTMAIN	Tranche 1	7.34 €		*à partir du 2ème enfant, tranche immédiatement inférieure*
	Tranche 2	9.54 €		
	Tranche 3	11.57 €		
	Tranche 4	14.07 €		
	Majoration >18h30	5,00 € (les 15 minutes)		
HORS COMMUNE	Tarifs	26,01 €		
	Majoration >18h30	6,50 € (les 15 minutes)		

Accueil de loisirs du Mercredi (la ½ journée) 7 h 30 – 13 h 30 ou 12h30 – 18h30			
MONTMAIN	Tranche 1	5.35 €	*à partir du 2ème enfant, tarif = 4.13€*
	Tranche 2	6.42 €	*Tranche immédiatement inférieure à partir du 2ème enfant*
	Tranche 3	7.60 €	
	Tranche 4	8.72 €	
	Majoration >18h30	5,00 € (les 15 minutes)	
HORS COMMUNE	Tarifs	15,61 €	
	Majoration >18h30	6,50 € (les 15 minutes)	
Vacances scolaires 07 h 30 – 18 h 30			
MONTMAIN	Tranche 1	7,34 €	*Tranche immédiatement inférieure à partir du 2ème enfant*
	Tranche 2	9,54 €	
	Tranche 3	11,57 €	
	Tranche 4	14,07 €	
	Majoration >18h30	5,00 € (les 15 minutes)	
HORS COMMUNE	Tarifs	26,01 €	
	Majoration >18h30	6,50 € (les 15 minutes)	

Toute facture non réglée à la date limite indiquée sera pénalisée d'un montant de 10 euros par facture

Art 6 : **EFFETS ET OBJETS PERSONNELS**

Pour les plus petits, un change complet (si besoin) est demandé au début du centre et marqué au nom de l'enfant.

En ce qui concerne les objets de valeurs, le centre et la municipalité **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de dégradation ou de vol.

Nous vous conseillons vivement de ne pas en fournir à vos enfants lorsqu'ils se rendent au centre. Nous réservons le droit à l'équipe d'animation de confisquer à vos enfants tout objet superflu aux activités du centre.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Tous les objets connectés permettant la capture d'images sont interdits au sein de l'accueil de loisirs.

L'utilisation du téléphone portable à l'accueil de loisirs, ainsi qu'en sortie, est formellement interdite. Les téléphones portables seront systématiquement confisqués. Le centre et la municipalité **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de dégradation ou de vol.

Art 7 : **DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES**

Le centre se réserve le droit de refuser momentanément ou définitivement tout enfant à une sortie en raison d'un comportement inacceptable.

Art 8 : **PERTES / VOLS**

- Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements ou jeux ou pour leurs dégradations. Réf article 6.

Art 9 : **HYGIENE**

L'accueil de loisirs ne peut accepter les enfants malades (varicelle, conjonctivite et toutes autres maladies contagieuses)

En cas de problème de parasites (poux, lentes) la famille est tenue de procéder au traitement, et doit en informer l'équipe d'animation.

Toute maladie contagieuse doit également être signalée.

Aucun médicament ne sera donné par le personnel d'animation sans autorisation écrite des parents et ordonnance médicale même pour un asthmatique (il nous faut une photocopie nous donnant la posologie).

Si un enfant présent montre des signes de maladie, les familles seront appelées et l'enfant devra repartir avec sa famille

En cas d'urgence (accident, blessure) l'équipe d'animation peut faire appel aux moyens de secours qu'elle jugera le plus adaptés (pompiers, SAMU) pour un transfert éventuel à l'hôpital le plus proche. Si les parents ne sont pas joignables toutes les mesures seront prises dans l'intérêt de l'enfant.

- Il est recommandé d'informer les animateurs de tous malaises en car ou de panique, de claustrophobie ou autres.
- Si pour une raison médicale, une activité est déconseillée à votre enfant, il nous faut un certificat médical.

Art 10 : **SECURITE**

Il est strictement interdit d'introduire dans les locaux tous médicaments, objet pouvant être dangereux : cutter, couteau, aiguille, pétard, allumette, briquet etc…
Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Pour certaines activités telles que le vélo, le matériel de l'enfant peut lui être demandé. Dans ce cas, il faut qu'il soit en état en matière de sécurité.
Les jeux violents (bousculades et bagarres) sont prohibés.

Conformément à la législation, un plan d'évacuation est affiché dans les locaux.
Nous sommes en plan Vigipirate, les parents devront sonner à la porte de la salle Georges Brassens pour récupérer leurs enfants.

Art 11 : **ADMINISTRATION**

En cas de séparation des parents, des documents officiels doivent être produits afin de connaître les dispositions mises en place quant à la garde de l'enfant.

- Tout changement d'état civil, domicile ou de numéro de téléphone doit immédiatement être communiqué à la direction. *Ces informations seront redemandées tous les ans en septembre pour la mise à jour du dossier administratif.*

Art 12 : **ASSURANCE ET LITIGES**

Les enfants doivent être couverts par une assurance « responsabilité civile ». Le centre a sa propre assurance.

Tout litige pourra être réglé directement avec la direction. En cas de désaccord le Maire ou adjoints de la commune pourront être appelés à statuer.

Art 14 **: LES REPAS**

Les repas sont pris sur place dans une structure adaptée (cantine scolaire) hormis les journées de sorties où un pique- nique sera fourni.

Les repas sont fournis par le SIVOM.

Si votre enfant a un régime spécial, il faudra le signaler à l'inscription.

Pour les cas particuliers comme les allergies graves, il est nécessaire de prendre contact au plus vite avec la direction afin de voir ce qui peut être mis en œuvre pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions (plan d'accueil individualisé)

Art 15 : **LA VIE COLLECTIVE**

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Ils sont interdits de tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. De même, les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment, et tout autre élément mis à disposition pour leurs vacances.

Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser les objets abîmés.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la vie collective du centre, les parents seront avertis.

Si ce comportement persiste un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.

Art 16 : **INFORMATION**

Renseignements auprès de la Directrice du CALM au 02 32 80 25 95 ou au calm.montmain@orange.fr ou à la Mairie de Montmain au 02 35 79 09 29.

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

A REMPLIR ET LE RENDRE AU CALM

Mairie de MONTMAIN

Centre d'Animation et de Loisirs Manémontais

Attestation de lecture et d'approbation du règlement intérieur du CALM

Je soussigné(e) Mr/Mme……

parent de l'enfant

atteste avoir reçu un exemplaire du document « du règlement intérieur – Centre d'Animation et de Loisirs de Montmain », de l'avoir lu et de l'avoir accepté.

Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement ainsi que les modalités de paiement.

Fait à

Le

Signature

A CONSERVER PAR VOUS

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Centre d'animation et de loisirs manémontais

CALM

☎ : 02 32 80 25 95 (Centre)

☎ : 02 35 79 09 29 (Mairie)
@ calm.montmain@orange.fr

Direction : Virginie LEMESLE
Directrices adjointes : ZIELINSKI Laureen & JANKO Sarah

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Lieu d'accueil :

L'accueil se déroule dans la salle Georges Brassens

Horaires :

Garderie du matin (7h30-8h30) et Garderie du soir (16h20-18h30)

Horaires des mercredis et des vacances scolaires :(7h30 -18h30)

Mentions légales

Le Maire, Madame Haraux de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.